



PRÉFÈTE DE LA SOMME

**ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR L'ÉLABORATION
D'UN PPRI DE LA VALLÉE DE L'AUTHIE
COMPTE-RENDU DU COPIL DE PHASE 3
DU 4 FÉVRIER 2022**

Références	
Référence du document : CR_04-02-2022_COPIL_Phase3_Authie_V1_DDTM.odt	État du document : Provisoire
Réunion du : 04/02/2022 (Visio)	Rédacteur : J. Cau / F. Doussière
Objet : COPIL de Phase 3	Marché : DDTM80-SRSR-BPR-002

INTERLOCUTEURS		1	2	COURRIEL
Frédéric SAMPSON	Sous-préfet de Montreuil-sur-Mer	x	x	sp-montreuil@pas-de-calais.gouv.fr
Philippe FOURNIER-MONTGIEUX	Sous-préfet d'Abbeville		x	sp-abbeville@somme.gouv.fr
Xavier BERTOUILLE	Sous-préfecture d'Abbeville	x	x	xavier.bertouille@somme.gouv.fr
Pascal HENRY	DDTM 80, directeur adjoint	x	x	pascal.henry@somme.gouv.fr
François FILIOR	DREAL HDF	x	x	francois.filior@developpement-durable.gouv.fr
Antoine FRICHOT	SYMCEA	x	x	antoine.frichot@symcea.fr
Isabelle SAVARIEGO	Amiens Métropole	x	x	m.fournet-parisot@amiens-metropole.com
Mathieu LAFFITE	CC Pays du Coquelicot	x	x	m.lafitte@paysducoquelicot.com
Michel SEROUX	CC Campagne Artois	x	x	direction@campagnesartois.fr
Pauline MICHALSKI	CA2BM	x	x	p.michalski@ca2bm.fr
Mathieu PARAT	CA2BM	x	x	m.parat@ca2bm.fr
Dominique MASSON	CA2BM	x	x	c.merlo@ca2bm.fr
Corinne VASSALI	CD80	x	x	cvassalli@somme.fr
Jean-François BLONDEL	CD62	x	x	Blondel.Jean.Francois@pasdecalais.fr

DDTM80

PROLOG INGÉNIERIE

*Étude d'opportunité pour l'élaboration d'un PPRI de la vallée de l'Authie
COPIL de Phase 3*

CR_04-02-2022_COPIL_Phase3_Authie_V1_DDTM.odt

Février 2022



PRÉFÈTE DE LA SOMME

Valérie ZIOLKOWSKI	DDTM 62	x	x	valerie.ziolkowski@pas-de-calais.gouv.fr
Laurent LATURELLE	DDTM 62	x	x	laurent.laturelle@pas-de-calais.gouv.fr
Pierre BLANC	DDTM 80	x	x	pierre.blanc@somme.gouv.fr
Benoît SOULIER	DDTM 80	x	x	benoit.soulier@somme.gouv.fr
Maud OZENNE	DDTM 80	x	x	ddtm-resr-bpr@somme.gouv.fr
Julian BREQUE	DDTM 80	x	x	julian.breque@somme.gouv.fr
Fabien DOUSSIÈRE	Prolog Ingénierie	x	x	doussiere@prolog-ingenierie.fr
Julie CAU	Prolog Ingénierie	x	x	cau@prolog-ingenierie.fr
Excusés :				
Flavie STAMBACH	Sous-préfecture d'Abbeville		x	flavie.stambach@somme.gouv.fr
Caroline DURIEZ	Région HDF		x	Caroline.DURIEZ@hautsdefrance.fr
Alain GEST	Pôle Métropolitain du Grand Amiénois		x	h.alliot@amiens-metropole.com
Quentin DUCHATEL	CC du Ternois		x	r-urbanisme@ternoiscom.fr
Émilie DORGE	CCTNP		x	emilie.dorge@cctnp.fr
Delphine LEFEBVRE	CC Campagne Artois		x	delphine.lefebvre@campagnesartois.fr
Alexia DUFOUR	CC Campagne Artois		x	alexia.dufour@campagnesartois.fr
Damien BRICOUT	CC Campagne Artois		x	damien.bricout@campagnesartois.fr

(1) : Présent (2) : Destinataire

Les diaporamas de présentation figurent en annexe de ce compte rendu.

Sans demande de modification ou correction du CR dans un délai de 7 jours après la réception, le compte rendu est réputé approuvé par le(s) destinataire(s).

1 - OBJET ET ORDRE DU JOUR

Le présent document établit le compte-rendu du COPIL de Phase 3 de l'étude d'opportunité pour l'élaboration d'un PPRI de la vallée de l'Authie, qui s'est tenue en visioconférence le 4 février 2022, de 10H00 à 11H30.

L'ordre du jour était le suivant :

- x rappel du contexte et des objectifs de l'étude ;
- x bilan de la concertation sur les aléas – Retours sur les commissions géographiques ;
- x présentation des différentes cartographies réalisées ;
- x suites de l'étude ;
- x détermination des secteurs les plus impactés ;
- x planning.

2 – DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

M. SAMPSON, sous-préfet de Montreuil-sur-Mer, accueille les participants et rappelle le contexte de l'étude. Il évoque les événements récents et les ouvrages de lutte contre les inondations, comme les endiguements littoraux.

M. HENRY (DDTM80) prend ensuite la parole, il précise les différences entre les PAPI, qui sont des programmes d'aménagements, et les PPRI, qui sont des plans de prévention. Il rappelle que le bassin versant de l'Authie est concerné par plusieurs phénomènes : débordement, ruissellement et remontée de nappe. Les phénomènes de débordement et de ruissellement ont été traités par le bureau d'études Prolog Ingénierie, et le phénomène de remontée de nappe a été étudié par le BRGM. Il insiste également sur l'importance de la concertation mise en place tout au long de l'étude au travers des différentes réunions (COTECH, COPIL) et commissions géographiques.

M. DOUSSIERE et Mme CAU (Prolog Ingénierie) prennent ensuite la parole pour aborder, sur la base du diaporama joint au compte-rendu, les points définis dans l'ordre du jour.

Pour mémoire, l'objectif de la réunion est de faire un bilan sur la concertation des aléas débordement et ruissellement, de présenter les rendus cartographiques attendus en phase 3 et d'évoquer la suite de l'étude, pour recueillir les avis des membres du COPIL.

Des questions sont posées au cours de cette présentation et sont listées dans les paragraphes ci-après.



PRÉFÈTE DE LA SOMME

Bilan de la concertation et cartographies :

M. PARAT (CA2BM) rappelle en introduction que l'impact de la digue Barrois sur l'amont a été étudié. Ce dernier serait relativement faible et ne s'étendrait que jusqu'au Pont-à-Caillox.

Mme VASSALI (CD80) se demande si les services des routes des départements ont été consultés pour apporter des précisions sur les routes départementales en zone inondable. M. DOUSSIÈRE (Prolog Ingénierie) répond que les services des routes n'ont pas été spécifiquement consultés. Les corrections sur les cartographies de l'aléa inondation ont été réalisées sur la base des retours des communes et des EPCI. Néanmoins, pour mémoire, des représentants des conseils départementaux (CD62 et CD80) et/ou des services des Départements ont été invités à tous les COPIL et COTECH et ont bien sûr été sollicités pour apporter des informations sur les inondations de ces routes ; ils n'ont fait remonter aucune remarque sur les documents présentés. Mme VASSALI (CD80) précise qu'elle a transmis les informations à ses collègues.

M. HENRY (DDTM80) demande que l'on clarifie pour tous les participants les attendus du COPIL à cette étape de l'étude. M. DOUSSIÈRE (Prolog Ingénierie) rappelle qu'une première version des cartographies de l'aléa inondation a été présentée aux communes et aux EPCI en juillet 2021 lors des commissions géographiques et d'une réunion publique. Suite à ces commissions, des remarques ont été formulées et celles-ci ont été prises en compte pour donner lieu à une nouvelle version des cartographies. La présente réunion a notamment pour objet de recueillir l'avis du COPIL sur cette dernière version des cartographies.

Mme OZENNE (DDTM80) indique que les documents en lien avec l'étude sont disponibles sur le site internet des services de l'État dans la Somme :

<https://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques/Risques-naturels/Plans-de-prevention-des-risques-en-cours-ou-approuves/Etude-d-opportunit-e-a-l-elaboration-d-un-Plan-de-Prevention-des-Risques-Inondations-de-l-Authie>.

Elle ajoute qu'il est possible de faire remonter des remarques avant que les cartographies ne soient portées à la connaissance des collectivités.

Détermination des secteurs les plus impactés :

Pour la poursuite de la démarche PPRi, sur la base de l'analyse des communes les plus impactées, Prolog Ingénierie propose trois options :

1. Les 38 communes les plus impactées ;
2. Les 38 communes les plus impactées + les communes riveraines de l'Authie, soit 67 communes ;
3. Les 38 communes les plus impactées + les communes situées sur les sous bassins versants d'apport de ces secteurs pour réglementer les zones d'apport + les communes riveraines de l'Authie, soit 153 communes donc quasiment tout le bassin versant.



PRÉFÈTE DE LA SOMME

Mme OZENNE (DDTM80) précise que ces options sont basées sur des hypothèses et devront être affinées au regard d'autres éléments avant de fixer le périmètre du ou des futurs projets de PPRi. Elle ajoute que les premiers retours des membres du COTECH s'orientent vers les options n°2 et n°3 mais pas l'option n°1.

M. FILIOR (DREAL) fait remarquer que les points suivants sont intéressants et à développer : l'analyse du bâti existant, l'intégration des zones à urbaniser et la réflexion sur les sous bassins versants d'apport. Il ajoute que la couverture par un PPRN est un critère pour bénéficier de certains financements par le Fonds de prévention de prévention des risques naturels majeur et que cela devrait être pris en compte pour le choix du périmètre du PPRi.

M. HENRY (DDTM80) rappelle que l'étude touche à sa fin. Il s'agit ensuite de mettre en place pour toutes les communes un PAC, puis sur un périmètre à définir, un PPRi. Une réflexion est à mener concernant la définition du périmètre du PPRi.

M. PARAT (CA2BM) s'interroge sur le calendrier, à quelle date sera effectif le PAC ? Il s'interroge également sur le cas particulier du littoral sur lequel les travaux prévus (digues fluviales) dans le cadre du PAPI Bresle Somme Authie pourraient avoir un impact sur l'aléa inondation. Il évoque la possibilité d'attendre les conclusions des études complémentaires sur ce secteur avant la réalisation d'un PPRi ou la révision du PPRL.

Concernant le calendrier, M. DOUSSIERE (Prolog Ingénierie) répond que le PAC est prévu pour le 1^{er} semestre 2022. Mme OZENNE (DDTM80) précise que le PAC s'inscrit dans une démarche continue de diffusion de la connaissance sur l'aléa inondation. Il pourra être mis à jour en fonction de l'évolution des connaissances, suite aux études complémentaires par exemple. Concernant les travaux prévus sur le littoral, elle rappelle les différences de temporalité, ces travaux étant programmés pour 2030. Cependant, s'il s'avère que ces travaux modifient l'aléa inondation, cela pourra faire l'objet d'une mise à jour du PAC ou d'une révision du futur PPRi. Par ailleurs, M. LATURELLE (DDTM62) indique, qu'à ce jour, aucune révision du PPRL n'est prévue. Une telle révision pourrait être envisagée si des éléments nouveaux étaient portés à la connaissance de la DDTM62.

M. SAMPSON, sous-préfet de Montreuil, indique qu'une période de réserve électorale est à respecter pour les élections présidentielles et législatives. Il propose donc que le PAC soit programmé plutôt pour fin juin 2022.

Concernant les différentes options évoquées pour la poursuite de la démarche vers un PPRi, M. SEROUX (CCCA) indique que la CCCA privilégie l'option n°2 avec 67 communes.

M. PARAT (CA2BM) rappelle que sur le secteur de la CA2BM, la problématique du ressuyage et les ouvrages de défense contre la marée seraient à analyser plus finement, tout comme l'aléa inondation sur la commune de Conchil-le-Temple. Par ailleurs, il indique que la CA2BM sera en mesure, à moyen terme, de fournir des éléments à la DDTM62 sur le Montreuillois pour une éventuelle révision du PPRL.

M. HENRY (DDTM80) rappelle que le PAC et le PPRi sont complémentaires et qu'il ne s'agit pas de choisir l'un ou l'autre. Le PAC a pour objet de fournir aux collectivités la meilleure connaissance possible sur l'aléa inondation. Cette connaissance peut évoluer, suite à des études complémentaires, et ces évolutions pourront être intégrées au PAC au fur et à mesure.



PRÉFÈTE DE LA SOMME

M. SAMPSON, sous-préfet de Montreuil-sur-Mer, pense qu'il est important de mener une réflexion approfondie sur le périmètre du futur PPRi, car cet outil de prévention présente de nombreux avantages mais aussi certaines contraintes. Il rappelle également qu'en application de la loi Climat et Résilience, l'hypothèse d'un éventuel repli stratégique du littoral vers l'arrière-pays va devoir commencer à être envisagée, et qu'il va falloir articuler cet enjeu avec les autres.

M. PARAT ajoute que le travail sur l'échelle des PPRN est un sujet à prendre à compte pour un appui aux collectivités par rapport aux échéances sur l'évolution du trait de côte.

M. FILIOR (DREAL) se demande si les actions en cours d'élaboration pour lutter contre le ruissellement seront intégrées à la réflexion lors de la définition des prescriptions et si le Symcéa y sera associé. Mme OZENNE (DDTM80) répond que le Symcéa fait partie du COTECH. M. HENRY (DDTM80) insiste sur le caractère ouvert de la démarche.

M. SAMPSON, sous-préfet de Montreuil-sur-Mer, salue le travail accompli et la qualité du travail interdépartemental. Il propose que les membres du COPIL se donnent rendez-vous pour un nouveau point de situation après réalisation du PAC et une fois des réflexions sur les études complémentaires à mener plus avancées.

M. SAMPSON, sous-préfet de Montreuil-sur-Mer, et M. HENRY (DDTM80) remercient les participants et clôtent la réunion.

Suite de la démarche :

D'ici le 25 février 2022 : avis des membres du COPIL sur les différents livrables de Phase 3.

1^{er} semestre 2022 (hors période de réserve électorale) : porter à la connaissance des communes et EPCI du bassin versant de l'Authie des cartes des aléas.

2022 : Réflexion sur les prescriptions à appliquer en zones inondables.

2022/2023 : Analyse des enjeux.

2022/2023 : Choix du périmètre du ou des futur(s) PPRi, puis saisine de l'autorité environnementale préalable à la prescription de ce(s) PPRi.